

La rémunération des internats en psychologie favorisera l'accès à la psychothérapie

Québec, 21 septembre 2016 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal groupe qui représente les usagers du réseau de la santé et des services sociaux au Québec, appuie les demandes de la Fédération interuniversitaire des doctorant.e.s en psychologie du Québec (FIDEP) qui souhaite obtenir une rémunération des internats en psychologie.

« L'accès à la psychothérapie est problématique actuellement au Québec pour les usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Nous croyons qu'en rémunérant les doctorants et doctorantes en psychologie, nous pourrions améliorer l'accès pour les personnes qui en ont besoin » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Le RPCU est grandement préoccupé par l'accès à la psychothérapie au Québec. Le Regroupement l'a fait savoir à de nombreuses occasions, tant dans ses mémoires que lors d'interventions publiques. Qui plus est, le RPCU est membre du *Collectif pour l'accès à la psychothérapie* avec les représentants de différents groupes dont l'Ordre des psychologues du Québec.

Au Québec, une personne sur cinq sera atteinte d'un trouble mental au cours de sa vie. Plusieurs usagers attendent souvent de nombreux mois avant de recevoir des soins psychologiques. Or, plus les soins tardent, plus les symptômes tendent à s'aggraver et à devenir chroniques.

« L'apport des doctorants à l'accès à la psychothérapie nous apparaît essentiel pour notre système de santé, et le Québec ne peut se passer de cette expertise. Le RPCU croit qu'il est temps d'agir en soutenant une mesure juste : la rémunération des doctorantes et doctorants en psychologie » a conclu M. Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744